



Communiqué de presse

1^{er} février 2012

La CCI Côte-d'Or simplifie la Taxe d'Apprentissage !

Avant le 29 février 2012, les entreprises employant au moins un salarié doivent verser leur **Taxe d'Apprentissage** et leur **Formation Professionnelle Continue**. Pour la deuxième année, la CCI Côte-d'Or propose un **web-service** pour calculer les deux impôts en quelques clics...

Déléguée par la CCI de la région Bourgogne, organisme collecteur agréé, la CCI Côte-d'Or prend en charge l'analyse et le traitement des dossiers des entreprises ayant au moins un établissement en Bourgogne. Elle est habilitée à :

- percevoir la totalité de la taxe d'apprentissage ;
- conseiller et aider les entreprises dans l'établissement de leur déclaration ;
- établir le reçu libérateur après vérification des déclarations ;
- transmettre les fonds à la CCI de la région Bourgogne, qui effectue les reversements personnalisés aux établissements scolaires tout en respectant le choix de l'entreprise.

Nouveautés 2012

Les nouvelles dispositions 2012 (taux du quota et du hors quota d'apprentissage et modification du pourcentage de la Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage pour les entreprises de plus de 250 salariés) sont à consulter sur www.apprentissage.cci21.fr.

Afin de calculer et déclarer leurs taxes d'apprentissage et de formation professionnelle continue, **les entreprises et les cabinets comptables disposent d'un accès sécurisé à Web Taxe** (identifiant et mot de passe), également accessible depuis le site Internet de la CCI Côte-d'Or.

The screenshot shows the 'WebTaxe' interface with the following elements:

- CCI Côte d'Or** logo and contact information: 2 avenue de Marbotte, BP 17440, 21074 Dijon cedex, Tél: 03.80.65.92.32.
- WebTaxe** title and subtitle: Saisie en ligne des formulaires Taxe d'Apprentissage Formation Continue.
- Taxe d'apprentissage pour l'année 2011 - Salaires 2010** subtitle.
- ESPACE CABINET COMPTABLE** (blue box):
 - Identifiant *
 - * En cas d'absence d'identifiant, >> [contacter l'organisme collecteur](#)
 - Mot de passe
- ESPACE ENTREPRISE** (red box):
 - Siret
 - ou
 - Identifiant
 -
- ESPACE INFORMATIONS JURIDIQUES** (green box):
 - >> [Les taux applicables sur la collecte 2011](#)
 - >> [Calculez votre obligation sur les salaires 2010](#)
 - >> [Collecte de la taxe d'apprentissage 2011 - modifications réglementaires](#)

Il est toujours possible de retourner à la CCI Côte-d'Or le formulaire reçu par courrier, disponible en téléchargement sur www.apprentissage.cci21.fr.

Votre contact presse :

Belinda BELIN
03 80 65 92 52
belinda.belin@cci21.fr

Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte-d'Or
Votre espace presse sur : www.cci21.fr/fr/cci-presse